

**Courrier d'information relatif à la  
mise en place obligatoire de la  
Déclaration Nominative des Salaires**

Fait à Périgueux, le 27 Juillet 2016

**Information sur la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) des salaires par les employeurs**

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

Le décret du 18 Mai 2016 précise le calendrier définitif de la dernière phase de déploiement de la DSN. Pour la grande majorité des employeurs ( associations comprises ), il y a obligation de se conformer aux nouvelles règles de déclaration des données sociales dématérialisées mensuelles et ce dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Vous trouverez ci-dessous les contraintes principales engendrées par cette arrivée :

- Obligation d'utiliser un logiciel de paie qui répond aux normes de la DSN. Tous les logiciels de paie non à jour et non certifiés compatibles DSN, ne permettront plus de faire les déclarations et ce même en déposant les données sociales sur net entreprise.
- Obligation de déclarer mensuellement voire instantanément lors de la survenance de certains événements ( maladie, accident de travail, fin de contrat, ... ) ce qui, dans le monde associatif, risque de poser beaucoup de problèmes.

PSL 24 organise 2 sessions d'information sur la mise en place et les modalités relatives à la DSN.

- De 9h30 à 11 heures, le Mardi 13 Septembre 2016 à Périgueux, au 44 rue du sergent Bonnèlie.
- De 9h30 à 11 heures, le Mardi 11 Octobre 2016 à Bergerac, 95 rue Neuve d'Argenson à Bergerac.

Pour vous inscrire, il vous faut remplir et nous retourner le bulletin d'inscription que vous trouverez en pièce jointe :

- soit par mail sur l'adresse mail : [formationmaia24@profession-sport-loisirs.fr](mailto:formationmaia24@profession-sport-loisirs.fr),
- soit par courrier à PSL 24, 44 rue du Sergent Bonnèlie, à Périgueux - 24 000.

Par ailleurs, l'association PSL 24 renforce son offre de prestation d'assistance aux employeurs afin d'apporter une réponse aux associations qui ne seraient pas « équipées » et formées à ce nouveau mode de gestion des déclarations sociales.

Pour ce faire, vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

- Par mail sur l'adresse : [maxime.retailleau@profession-sport-loisirs.fr](mailto:maxime.retailleau@profession-sport-loisirs.fr) ,
- Par téléphone au 06 58 75 51 10.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur de l'association  
Profession Sport Loisirs Dordogne  
Monsieur Marc SEGUIN

